

Description

Module LED COB retrofit, développé pour remplacer les anciennes sources lumineuses halogènes AR111. Le diamètre extérieur du module est de 111 mm pour une adaptation facile.

Le module LED se compose de matériaux de haute qualité et comporte 5 éléments principaux : un dissipateur thermique, un anneau frontal, un réflecteur, un verre de protection et une LED COB. L'anneau frontal comprend le verre de protection et est vissé sur le dissipateur thermique.

Le module LED contient aussi deux ressorts à lames qui peuvent être utilisés pour maintenir le module en place dans toute bague du luminaire halogène original. Disponible dans différentes températures de couleur.

Le module doit être combiné à un driver de LED à courant constant approprié (350 mA, 500 mA ou 700 mA). Conçu uniquement pour un usage intérieur, avec verre de protection IP20.

Matériaux

- Anneau frontal en aluminium moulé sous pression, recouvert d'un revêtement en poudre blanc mat à fine texture résistant aux rayures, d'un revêtement en poudre noir mat résistant aux rayures (sans texture) ou avec finition aluminium brossé
- Dissipateur thermique en aluminium moulé sous pression, finition galvanisée noire
- Écran de protection : verre borosilicaté, 2 mm
- Support de LED : polycarbonate
- Ressorts à lames : acier inoxydable
- Réflecteur : aluminium, avec une finition brillante pour une efficacité optique optimale

Caractéristiques techniques

- Dimensions :
 - \varnothing 111 mm, 63 mm de haut
- Réflecteurs : faisceau étroit, moyen ou large
- LED COB de haute puissance
- Température de couleur : 2 700 K, 3 000 K et 4 000 K
- Pour la connexion à un driver de LED à courant constant électronique : sélection à partir de la matrice de driver
- IRC 90+
- 3 SDCM
- Flux lumineux du module LED : 1 596 lm (pour 3 000 K, réflecteur faisceau moyen, à 700 mA)
- Consommation électrique du luminaire : 23,5 W
- Efficacité lumineuse : 67 lm/W
- UGR 18
- Essai au fil incandescent : 960 °C
- Classe 3
- Usage intérieur uniquement (IP20)
- Durée de vie : L80B20 à 50 000 heures
- Garantie : 5 ans pour la LED et le driver

Installation

- Utiliser le module LED retrofit pour adapter les anciens luminaires halogènes AR111 avec la toute dernière technologie pour un flux lumineux plus puissant et une meilleure efficacité énergétique
- Le module LED retrofit doit être connecté à un driver de LED à courant constant approprié via 2 fils (rouge et noir, de 300 mm chacun) et via 2 bornes de raccordement compatibles avec des câbles rigides et torsadés de 0,2 mm² à 4 mm² (24-12 AWG) (inclus avec le produit)
- Le module LED retrofit est muni de deux ressorts à lames permettant de l'installer dans une bague de luminaire par simple clipsage



Accessoires

- Aucun

Normes et directives :

- 2006/95/CE - Directive basse tension
- 2004/108/CE - Directive CEM
- 2011/65/UE - Directive RoHS
- 2009/125/CE - Directive Écoconception
- 245/2009/CE + 347/2010/UE - Directive Écoconception
- 1194/2012/UE - Règlement Écoconception
- EN 60598-1:2008 + A11:2009 - Luminaires. Exigences générales et essais
- EN 62471:2008 - Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
- EN 62493:2010 - Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
- EN 55015:2006 + A1:2007 + A2:2009 - Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
- EN 61000-3-2:2006 + A1,A2:2009 - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- EN 61000-3-3:2013 - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
- EN 61547:2009 - Exigences concernant l'immunité CEM
- EN 50581:2012 - Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses